

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 345-2020 pour autoriser l'acquisition d'un immeuble de gré à gré ou par voie d'expropriation relativement à l'agrandissement du parc industriel

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8^e) jour de décembre deux mille vingt (2020).

Pour, *Louise Chabot*
Adjointe administrative
Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier